

<http://gec.venissieux.org/Loi-de-transformation-de-la-fonction-publique>



Loi de transformation de la fonction publique

- Interventions -



Date de mise en ligne : lundi 13 décembre 2021

Copyright © Elus communistes et apparentés de Vénissieux - Tous droits réservés

Policiers municipaux, jardiniers, employés de cantine ou encore employés de crèche... Quel que soit leur poste, tous les fonctionnaires territoriaux devront passer au 1er janvier 2022 aux 1607 heures annuelles, mélangeant temps de travail et jours de congés. Depuis la mise en place des 35 heures, les agents de la ville bénéficiaient d'un certain nombre de jours de congés supplémentaires, dont des jours tenant compte des conditions et des pénibilités de certains métiers.